Documents :
Communiqué de presse

La municipalité a organisé trois réunions sur site, le samedi 29 juin, à la suite des inondations du 12 mai : rue du Buisson, avenue de Paris et place Gerbrois. Ces réunions avaient pour objectif d'échanger avec les riverains sinistrés sur les causes des inondations et les démarches entreprises depuis les intempéries.

Plusieurs élus étaient présents dont Sébastien Eugène, maire, Mohamed Rezzouki, 1er adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux, Chantal Bonneau, adjointe à la sécurité et à la tranquillité publique, Cathy Coutant, conseillère déléguée au logement, et Francis Rimlinger, conseiller délégué à la participation citoyenne.

Au cours de ces rencontres, les participants ont fait part de plusieurs interrogations concernant l'urbanisation, les gestions agricoles et viticoles, les conditions d'entretien des rus ou encore l'artificialisation des sols.

Ces échanges ont permis de rappeler le cadre d'intervention de la municipalité qui ne peut juridiquement intervenir sur un terrain privé ou pour le compte d'une personne privée, et ne dispose pas de la compétence en gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), confiée à l'intercommunalité depuis 2018.

Toutefois, des pistes d'action ont été actées afin de mieux prévenir les inondations. Ainsi :

- Alors que l'entretien d'un cours d'eau sur une parcelle privée relève de son propriétaire, la ville s'est engagée à rappeler à ses obligations tout propriétaire n'entretenant pas suffisamment le cours d'eau et ses abords. Elle s'engage également à étudier les moyens juridiques pour agir de manière plus contraignante sur les propriétaires récalcitrants et à envisager la possibilité d'acquérir certaines parcelles privées bordant les rus afin que le bon entretien du cours d'eau et de ses abords puisse être assuré.
- Alors que la communauté d'agglomération a confié l'entretien et l'aménagement des cours d'eau ainsi que la prévention contre les inondations au syndicat mixte Marne et Surmelin, les représentants de la municipalité ont rencontré ce syndicat pour initier une étude de ruissellement. Cette étude permettra de mieux appréhender les phénomènes de crues et, à terme, d'envisager les aménagements nécessaires à la prévention des inondations. Si des études communales ont pu être réalisées par le passé, aucune étude globale à l'échelle d'un bassin versant n'a jamais été effectuée.
- Alors que le système de récupération des eaux de pluie a été dimensionné aux besoins du siècle dernier, la municipalité est mobilisée pour favoriser l'infiltration des eaux directement dans les sols. Ainsi, elle prévoit désormais dans tous ses nouveaux aménagements une infiltration à la parcelle, à l'image du réaménagement des espaces publics aux Vaucrises.

Outre l'action de la collectivité, les élus ont également rappelé que le Fonds de secours exceptionnel régional (FSEP) permet, sous certaines conditions, une prise en charge de 50% du montant de la franchise d'assurance pour les particuliers des communes dont l'état de catastrophe naturelle a été reconnu.

Mohamed Rezzouki, adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux, précise : *« Alors que la commune n'est pas compétente pour la gestion des cours d'eaux et la prévention des inondations, nous avons rapidement engagé un travail avec le syndicat Marne et Surmelin pour initier une étude de ruissellement et permettre de réaliser à terme des aménagements visant à éviter qu'un tel phénomène ne se reproduise. »*

Sébastien Eugène, maire de Château-Thierry et conseiller départemental, ajoute : *« Ces trois réunions nous ont permis de revenir sur les inondations, d'être à l'écoute des riverains et de répondre à leurs interrogations. Nous avons pu expliquer le rôle de la commune, prendre en compte leurs propositions et échanger ensemble sur les perspectives nous permettant d'amoindrir les conséquences du changement climatique. »*

Emplacement :
Château-Thierry

Source URL:https://www.chateau-thierry.fr/article/les-elus-la-rencontre-des-riverains-sinistres-par-les-intemperies-du-12-mai